

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 73 (1985)

Heft: [2]

Artikel: Des cartes par kilos

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-277469>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

MAJORATION VOLONTAIRE DE L'IFD PAYER POUR LA PAIX

Vous vous en souvenez peut-être : le groupe de Lausanne des Femmes pour la Paix avait invité, l'année dernière, chaque contribuable à majorer le montant de son Impôt Fédéral Direct (IFD) en demandant que le surplus soit affecté à la création en Suisse d'un Institut de Recherche pour la Paix (cf. FS avril 1984). Les dons versés à la Confédération par ceux qui avaient répondu à cet appel ont été remboursés aux donateurs par l'administration fédérale, qui a déclaré ne pas pouvoir les accepter, faute de base légale. Les Femmes pour la Paix, en collaboration avec la Fédération Suisse des Femmes protestantes, ont néanmoins décidé de renouveler leur action en 1985.

Il s'agit donc, pour ceux qui veulent y participer, de verser, en même temps que le montant de l'IFD, ou à un autre moment si la simultanéité n'est pas possible (par exemple pour les femmes mariées), une somme supplémentaire par bulletin de versement ordinaire, au CCP de leur percepteur, en mentionnant la destination souhaitée de ce montant. * « L'éventualité d'un remboursement, précisent les promotrices de cette action, ne nous paraît pas constituer une raison de renoncer à la majoration de l'IFD : c'est un moyen concret de manifester notre volonté de voir la Confédération se préoccuper davantage de la recherche pour la paix. »

Que faire si la somme est renvoyée à l'expéditeur ? Les Femmes pour la Paix recommandent de la verser à l'un ou à l'autre de ces deux instituts privés : le GIPRI (Geneva International Peace Institute)** ou le Forum für praxisbezogene Friedensforschung de Bâle***.

Puisque ces deux instituts existent (ils ont été créés respectivement en 1980 et en 1981), quelle est la nécessité d'en créer un autre, financé par la Confédération ? D'après un article paru dans le numéro de janvier 1985 de « L'essor », les efforts entrepris dans le cadre de cet organisme ne peuvent pas couvrir tous les besoins d'une véritable recherche pour la paix, telle qu'elle est menée à bien dans certains instituts publics étrangers.

Cette recherche doit porter sur les quatre domaines suivants : étude des menaces réelles qui pèsent sur l'humanité (notamment en vue d'une désintoxication de l'opinion publique) ; étude des conflits, de leurs causes, de leur prévention et des solutions possibles, soit non plus des armes, mais du comportement des hommes entre eux (y compris l'éducation à la paix et l'enseignement des droits de l'homme) ; étude de la situation particulière de la Suisse ; création d'un centre de documentation, de coordination et d'information absolument fiable et accessible à tous (alors que les études réalisées actuellement restent souvent inaccessibles au grand public).

Le tract des Femmes pour la Paix qui invite à participer à l'action « Recherche

pour la paix 1985 » rappelle que, selon un sondage datant de 1983, 42 % de la population suisse pensent que la Suisse devrait s'engager plus activement en faveur de la paix. Il sera intéressant de savoir combien de personnes acceptent de délier les cordons de leur bourse pour soutenir le projet des Femmes pour la Paix.

Silvia Lempen

* La marche à suivre détaillée peut être obtenue à l'adresse suivante : Femmes pour la Paix, case postale 126, 1000 Lausanne 6.

** Rue de Zurich 41, CH 1201 Genève, CCP 12 - 133 57.

*** Postfach 372, 4021 Basel, PC 30 - 14024.



DES CARTES PAR KILOS

Elles sont arrivées par kilos, les cartes postales portant la mention « Nous faisons vœu de paix sur la terre », dans la boîte postale des Femmes pour la Paix de Lausanne, suite au lancement, en 1982, par les Femmes pour la Paix de Brême, d'une chaîne qui a trouvé son point de chute sur les bords du Léman. Ces cartes seront transmises à l'ONU en

mars 1985. Pour l'instant, elles ont été assemblées en treize panneaux, afin de témoigner, par les illustrations choisies, des intentions de celles qui les ont envoyées. Les personnes ou associations intéressées à emprunter ces panneaux peuvent s'adresser à Jeanne Golay, 1699 Ecoteaux, tél. (021) 93 84 95 (le soir).